

Arcachon, le **05 DEC. 2024**



Direction Générale des Services
Affaire suivie par **Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE**
N/Réf. : MPCD/VD/2024-18883

Objet : Réunion relative à l'examen et au vote des budgets primitifs de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes de la COBAS - Convocation

Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), j'ai l'honneur de vous convoquer à une réunion du Conseil communautaire qui se tiendra :

MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 à 15h00
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS de GUJAN-MESTRAS
sise Route des Bénévoles à GUJAN-MESTRAS

Je vous serais obligée de bien vouloir y assister. Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de cette réunion ainsi que les documents qui seront examinés lors de cette séance.

➤ **Ordre du jour :**

- présentation et examen des projets de budgets primitifs pour l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté,
- délibération et vote sur les budgets de la COBAS.

➤ **Documents joints à la présente convocation :**

- le projet de délibération accompagné d'un rapport de présentation détaillé relatif aux budgets présentés, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,
- les maquettes budgétaires du budget principal et des budgets annexes de la COBAS pour l'exercice 2025, accompagnées des annexes réglementaires.

Je vous rappelle que, conformément à la loi, ces documents vous sont transmis au moins 12 jours avant la tenue de la réunion consacrée à l'examen du budget, afin de vous permettre d'en prendre connaissance et d'en assurer l'analyse.

Si vous pensez être totalement indisponible, en retard, ou amenés à quitter la séance avant la fin, il convient de vous faire représenter.

Je vous remercie de retourner le pouvoir joint, revêtu de votre signature au Secrétariat Général (secretariat-general@agglo-cobas.fr).

Enfin dès lors que vous pensez être personnellement intéressés à une affaire inscrite à l'ordre du jour, vous ne devez pas prendre part au vote et au débat.

Le dossier complet du Conseil Communautaire vous sera adressé le 11 décembre 2024.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Présidente de la COBAS

